

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Kristina Michaud  
Députée d'Avignon-La Mitis-Matane-Matapédia



**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

Industrie vinicole québécoise

## **Le Bloc obtient l'exemption de la taxe d'accise sur les hydromels et les cidres**

**Ottawa, le 13 juin 2022** – La députée d'Avignon-La Mitis-Matane-Matapédia, Kristina Michaud, se réjouit que, à la suite de pressions exercées par le Bloc Québécois, Ottawa exemptera de sa prochaine taxe d'accise fédérale, les productions d'hydromel et de cidre. Ce gain du Bloc Québécois s'avère une excellente nouvelle pour les producteurs d'hydromel et de cidre, dont ceux du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, qui seront ainsi en mesure de maintenir des prix de vente compétitifs.

« L'exemption de la taxe d'accise pour la production de vins de miel et de cidres sera bénéfique pour les producteurs d'ici et de l'ensemble du Québec, a souligné Mme Michaud. Nos entreprises comptent sur la prochaine saison touristique pour reprendre leur vitesse de croisière.

La taxe d'accise, décrétée dans le dernier budget fédéral sur les produits vinicoles et dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 30 juin prochain, visait également les mélanges faits à partir de miel et de pommes, tels que le cidre et l'hydromel. Le gouvernement fédéral avait en effet décidé d'inclure ces produits à l'application de sa taxe suite à une plainte de l'Australie devant l'Organisation mondiale du commerce sur le vin.

« Il s'agit d'une erreur flagrante », affirme Mme Michaud. « Le gouvernement fédéral ne sait pas faire la différence entre le vin de raisin et tous les autres types de productions artisanales. Maintenant que l'iniquité libérale est réparée pour les producteurs de cidre et d'hydromels, le Bloc Québécois entend continuer d'exercer la pression sur Ottawa pour que l'exemption s'étende aux autres types de production qui ne sont pas de raisin, telles les vins d'érable, de petits fruits ou autres ».

La députée en profite pour saluer les producteurs de sa circonscription qui sont concernés par cette exemption, notamment l'Hydromellerie du Vieux Moulin de Ste-Flavie.

-30-

Source :  
Jérôme Lévesque-Boucher  
Conseiller en communications pour Kristina Michaud  
Députée bloquiste d'Avignon-La Mitis-Matane-Matapédia  
418-713-9159